

18 fév 2022 -20:11

Appartient à [Conseil des ministres du 18 février 2022](#)

Chiffres du budget économique 2022

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2022, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

L'activité économique dans la zone euro a, jusqu'à présent, opéré un important mouvement de rattrapage, après le creux atteint à la mi-2020. Après s'être contractée de 6,5 % en 2020, l'activité économique de l'ensemble de la zone euro a crû de 5,2 % en 2021. Bien que le mouvement de rattrapage de l'activité économique s'estompe dans le courant de l'année 2022, une croissance économique encore robuste, de 4,0 %, est attendue cette année pour la zone euro. La reprise de la consommation des particuliers et du commerce extérieur se poursuit, tandis que les plans de relance stimulent les investissements. Ce scénario international s'accompagne de grandes incertitudes. Il se fonde sur l'hypothèse que le coronavirus reste sous contrôle et que de nouvelles restrictions importantes pourront être évitées. Il suppose également une résorption progressive des goulets d'étranglement du côté de l'offre, une absence d'aggravation des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Occident et un recul progressif des prix de l'énergie.

Après s'être contractée de 5,7 % en 2020, l'économie belge a rebondi de 6,1 % en 2021. La reprise a été soutenue par toutes les composantes de la demande, à l'exception des stocks. Comme dans le reste de l'Europe, l'activité économique belge a été freinée au quatrième trimestre de 2021 par la vague Omicron et par des goulets d'étranglement du côté de l'offre. En conséquence, la croissance de ce trimestre n'a pas dépassé 0,5 %. Ces facteurs devraient encore quelque peu peser sur l'activité économique du premier trimestre de 2022 (0,4 %). À partir du deuxième trimestre, la croissance se stabiliserait à 0,5 %. Cette évolution, conjuguée à un effet d'acquis de croissance positif, se traduit par une croissance annuelle du PIB de 3,0 % en 2022, principalement portée par la consommation des particuliers.

Au début de 2022, l'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, a atteint son plus haut niveau depuis la première moitié des années 1980. Cette flambée de l'inflation est principalement due aux prix élevés de l'énergie. L'inflation devrait diminuer progressivement dans le courant de cette année, mais il faudrait attendre octobre pour que la baisse s'accélère et que l'inflation repasse sous la barre des 5 %. Sur base annuelle, l'inflation devrait s'établir à 5,5 % et l'indice santé devrait augmenter de 5,4 %.

L'emploi intérieur s'est rétabli remarquablement vite du choc causé par la crise du coronavirus au premier semestre de 2020. En moyenne annuelle, l'emploi a engrangé une progression exceptionnellement forte l'an dernier (+84 000 personnes). Comme les mesures de soutien prises dans le cadre de la crise du coronavirus seront progressivement supprimées dans un avenir proche, le volume de travail qui est actuellement encore en chômage temporaire devra être réintégré par les entreprises. Cela contribuera à

un affaiblissement temporaire de la croissance de l'emploi, laquelle ne repartirait à la hausse qu'à l'automne. En moyenne annuelle, l'augmentation de l'emploi retomberait à +57 000 personnes cette année. Étant donné la croissance stable de la population active, l'affaiblissement de la croissance de l'emploi se traduira par un recul du chômage moins marqué cette année (-20 000 personnes en moyenne annuelle) que l'année passée (-33 000 personnes).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be